

Mémoire de la Société Nationale de l'Acadie
Groupe d'examen du cadre législatif en matière de
radiodiffusion et de télécommunications



Société Nationale de l'Acadie
224, rue St-George,
Bureau 103
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 0V1
Tél. : 506.853.0404
Courriel : info@snacadie.org
Site internet : www.snacadie.org

Janvier 2019

Préambule

La Société Nationale de l'Acadie (SNA) est le porte-parole du peuple acadien. Fondée en 1881, lors de la convention nationale de Memramcook, sous le nom de Société Nationale de l'Assomption, la SNA est aujourd'hui une fédération à but non lucratif qui réunit les quatre associations francophones porte-parole des provinces de l'Atlantique ainsi que les quatre organismes jeunesse de ces provinces. La SNA compte également des membres affiliés en Atlantique, au Maine, au Québec, en France, à Saint-Pierre et Miquelon et en Louisiane. Son mandat est de représenter le peuple acadien sur les scènes atlantique, nationale et internationale.

La Société Nationale de l'Acadie poursuit de nombreux dossiers considérés comme essentiels à l'épanouissement et à la promotion du peuple acadien, dont celui des communications. Son rôle est de faciliter le dialogue entre les différents intervenants du domaine au Canada Atlantique et de voir au développement de partenariats et de nouveaux outils atlantiques de communication.

La Société Nationale de l'Acadie s'est présentée en octobre dernier devant le groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications et, à sa demande, présente aujourd'hui ce mémoire reflétant la teneur des propos de sa Présidente lors de ces audiences. Le mémoire ne contient pas de recommandations formelles, mais met en lumière certains aspects préoccupants des lois entourant la rediffusion et les télécommunications, utilisant quelques exemples actuels concrets pour mieux les illustrer.

La dualité linguistique, la promotion de l'accès aux télécommunications à la radiodiffusion dans les deux langues officielles, l'obligation de refléter la réalité canadienne (sociale, linguistique et culturelle) sont au cœur des préoccupations de la SNA. En ce sens, et dans le cadre du travail effectué par le groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, **la SNA souhaite rappeler l'importance, au sein même de ce cadre législatif, de politiques publiques fortes, aptes à faire contrepoids à la loi du marché. La protection des principes de base de la nation canadienne dépend directement de la capacité de notre gouvernement à se doter d'outils capables d'en assurer le plein respect.**

Remarques sur la Loi sur les télécommunications et Loi sur la radiocommunication

Au sein du présent mémoire, la Société Nationale de l'Acadie concentrera ses remarques sur trois éléments énoncés dans le cadre de référence, soit :

1. L'accès universel
2. L'accès abordable.
3. La gouvernance et l'administration efficace

Accès universel et abordable

Au Canada, la SNA représente l'Acadie de l'Atlantique, un territoire vastement rural où l'accès à la radiocommunication et aux télécommunications est d'autant plus essentiel que la population acadienne y vit principalement en situation linguistique minoritaire. Pourtant, dans biens des endroits de la région atlantique, **l'accès aux télécommunications et à la radiocommunication** est pour le moins difficile et parfois coûteux.

Un exemple :

La péninsule de Port-au-Port, sur la côte ouest de l'île de Terre-Neuve, est communément appelée « le berceau de la francophonie terre-neuvienne ». On y trouve de tout petits villages francophones, d'origine française et acadienne, comme Cap Saint-Georges, La Grand'Terre et l'Anse à Canards. Réunies sous un même toit communautaire, L'ARCO (Association régionale de la côte ouest), ces communautés se battent en ce moment pour obtenir un accès cellulaire correct.

La compagnie Bell n'était pas vraiment intéressée à y installer un service cellulaire « parce qu'il n'y avait pas assez de monde », mais elle s'est laissé convaincre moyennant un investissement conséquent de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (environ 25% du coût total), **auquel s'ajoute un investissement communautaire de 69,000\$.**

C'est ainsi que la communauté s'est vue obligée de lancer une campagne de financement participatif (via Gofundme) et qu'elle organise des soirées musicales et autres activités communautaires pour lever les fonds nécessaires à l'obtention d'un service qui devrait être accessible à tous, partout.

Une fois la somme réunie, le projet ira de l'avant, mais les utilisateurs locaux paieront le tarif habituel pour leurs télécommunications, sans aucune ristourne sur les coûts d'abonnement qui prendrait en compte leur initiative et l'investissement initial qu'ils auront consenti via leur contribution au projet.

En examinant ce cas précis, on peut donc conclure que l'accès aux télécommunications n'est ni équitable ni abordable partout dans la région atlantique (et par extension dans tout le pays), puisque le fait de vivre en milieu rural, où le bassin de clients est moindre, désavantage grandement, une grande partie des citoyens.

Au niveau de la câblodistribution, l'accès n'est pas plus équitable ni plus abordable pour les francophones. Ainsi, l'accès à l'ensemble des chaînes francophones ne fait pas partie des forfaits (bouquets) de base des câblodistributeurs et, pire encore, dans certains endroits, ces chaînes ne sont tout simplement pas disponibles, par exemple, Gander, Terre-Neuve ou Truro, Nouvelle-Écosse.

Enfin, non seulement les chaînes françaises offertes sont bien moins nombreuses que les chaînes anglaises, il faut, par-dessus le marché, payer plus cher pour les obtenir. De l'avis de la SNA, au Canada, les chaînes francophones devraient faire partie des forfaits de base.

Gouvernance

La Société Nationale de l'Acadie est d'avis que la pleine représentation des diverses régions du pays est essentielle au sein de toute organisme national ou qui traite de questions d'ampleur nationale. Or, ce n'est pas le cas dans la vaste majorité des cas.

Un exemple :

Le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications auquel la SNA soumet ce mémoire, ne comporte aucun membre, anglophone ou francophone, issu de la région Atlantique. La composition du groupe d'examen s'arrête au Québec.

Si la SNA souligne cet état de fait devant le Groupe d'examen, c'est qu'il illustre une réalité malheureusement très courante dans la vaste majorité des groupes, conseils d'administration et autres où se prennent tant de décisions importantes pour nos communautés à travers le pays.

La SNA réitère l'importance qu'elle accorde à une représentation réelle, efficace et soutenue des communautés minoritaires au pays, au sein de toute gouvernance dont elle du CRTC en particulier.

Selon la Société Nationale de l'Acadie, c'est la seule façon de s'assurer que les réalités de nos communautés seront exprimées, expliquées et prises en compte dans les décisions qui nous affectent tous et toutes.

Administration efficace

Le CRTC dispose d'un pouvoir important par le biais du processus obligatoire de renouvellement des licences. Selon la SNA, il serait souhaitable que l'exigence de renouvellement de licences soit étendue aux nombreuses plateformes, fournisseurs de service et de contenu qui ont fait leur apparition depuis la rédaction de la Loi actuellement en vigueur.

De même, des redevances devraient être perçues auprès de tous ceux qui veulent avoir un accès au public canadien.

Les remarques de la Société Nationale de l'Acadie traitent des éléments suivants :

- Soutien au contenu canadien et aux industries créatives
- Diversité culturelle
- Diffuseur public national

Soutien au contenu canadien et aux industries créatives, et diversité culturelle

Dans un univers de communications de plus en plus complexe, où les frontières nationales sont gommées et où l'accès à tout, partout, est de plus en plus commun, où les plateformes de diffusion sont de plus en plus nombreuses, le Canada doit à tout prix préserver sa souveraineté culturelle et sa capacité – créative et financière – à créer du contenu.

Pour que le peuple canadien puisse valoriser sa culture et renforcer son tissu social, il faut aussi que les gens puissent **se voir et se faire voir**. Il s'agit bien d'une exigence de politique publique car la loi du marché, elle, privilégiera toujours les grosses cotes d'écoute et la clientèle la plus importante. Cette vision suppose des engagements et des investissements solides dans la production issue des communautés minoritaires, qu'elles soient linguistiques ou autochtones.

Un exemple :

La SNA a eu accès aux données de 2008-2009 sur la production indépendante mais pas aux chiffres les plus récents. Cependant, on sait que la production indépendante ne cesse de diminuer et, dans ce contexte, les données d'il y a dix ans sont déjà inquiétantes : **26 % seulement des projets de production émanaient alors des communautés hors Québec; 14% des montants versés allaient à ces projets et 6% seulement des droits de diffusion leur étaient versés.**

En clair, moins d'un tiers des projets de production émanaient des communautés hors Québec en 2008-2009, leur réalisation était moins financée que pour des projets similaires et ils ont été bien moins diffusés que les productions québécoises.

La faible proportion des financements accordés à la production pan-canadienne est aggravée par le fait que la majorité des productions hors Québec ne sont pas diffusées au niveau national : elles sont seulement diffusées au niveau régional ou alors sur le réseau national mais à une heure de basse écoute. Comme si ces productions n'étaient pas à la hauteur ou étaient moins intéressantes pour la majorité des téléspectateurs, en provenance du Québec.

Le financement des productions indépendantes se fait par un ré-investissement obligatoire d'une portion des profits de certains diffuseurs dans de la production locale. Ce financement devrait être augmenté par une partie des redevances imposées à ceux qui n'en paient pas encore (comme Netflix par exemple), et devrait prendre en compte la promotion de l'accès à des contenus dans les deux langues officielles.

Un exemple :

L'arrivée de Netflix au Canada soulève, pour la SNA, d'importantes inquiétudes au niveau du respect de la diversité culturelle de notre pays. L'entente conclue avec le gouvernement

canadien, prévoit la production de 500 millions de dollars de contenu canadien. Mais nous ne savons rien des obligations de Netflix : quelle partie de cette somme ira à la production d'émissions francophones et/ou reflétant la diversité de la francophonie canadienne? Et qu'en est-il pour les autochtones? Qui décidera de ce qui constitue du contenu canadien reflétant vraiment nos cultures, nos valeurs, nos spécificités?

Enfin, dans le domaine du soutien au contenu canadien, la SNA tient aussi à attirer l'attention du Groupe d'examen sur le cas de la chaîne de télévision TVA : cette dernière a une obligation « nationale » dont elle s'acquitte par une seule et unique émission « nationale » le dimanche. On peut, à juste titre, se demander comment une émission hebdomadaire suffit à répondre adéquatement à cette obligation.

Le diffuseur public

Les communautés linguistiques minoritaires ont besoin plus que jamais du diffuseur public, sur toutes ses plateformes. La SNA réitère l'importance de financer Radio-Canada/CBC à la hauteur des obligations qui sont les siennes et qui dépassent, de loin, celles des diffuseurs privés. Là encore, il s'agit d'une question de politique publique.

Un exemple :

La dernière campagne électorale au Nouveau-Brunswick (octobre 2018) a été très âprement disputée et a donné lieu à une soirée électorale très longue. Qui d'autre qu'un diffuseur public resterait en ondes pendant plus de quatre heures, en direct, pour donner aux citoyens et citoyennes les résultats électoraux, en français et en anglais?

L'accès au diffuseur public n'est plus ce qu'il était. En effet, depuis l'élimination du signal hertzien, la télévision publique n'est plus gratuite. Il faut un abonnement de câblodistribution pour la voir ou un accès Internet pour y avoir accès sur le Web. Il s'agit là d'une érosion regrettable du rayonnement du diffuseur dans des régions où son rôle public est essentiel.

Le signal de Radio-Canada n'est pas accessible partout dans la région atlantique. Comme nous l'avons indiqué précédemment, c'est le cas à Gander (Terre-Neuve) ou à Truro (Nouvelle-Écosse). Dans certains cas aussi seul le signal en provenance de Montréal est accessible.

Un exemple :

Les francophones du Labrador (de Terre-Neuve) n'ont pas accès aux émissions de Radio-Canada Acadie, particulièrement aux émissions de nouvelles, qui pourtant couvrent leur territoire. Ils ont uniquement accès à Radio-Canada Montréal.

Conclusion :

Le mémoire soumis aujourd'hui au Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications ne fait que réitérer des préoccupations de longue date de la SNA en matière de radiodiffusion et de télécommunication, des préoccupations régulièrement communiquées au fil des années, soit au diffuseur public directement ou au CRTC à l'occasion d'audiences de renouvellement de licences, par exemple .

La SNA est solidaire des nombreux organismes de la francophonie canadienne et des communautés autochtones qui ont déjà fait ou feront valoir leurs points de vue au Groupe d'examen ainsi que des producteurs indépendants qui contribuent à l'épanouissement de nos communautés minoritaires.

Puisque, cette fois, les Lois font l'objet d'une révision de fond, la Société Nationale de l'Acadie ne peut qu'espérer que certains des problèmes structurels et des sérieux défis qui en relèvent pourront être enfin réglés.